

LETTRE AUX PORTEURS

AMUNDI ETF LEVERAGED MSCI USA DAILY UCITS ETF
(le « Fonds »)

Code ISIN de la part : FR0010755611

Nature des opérations	Division de parts du Fonds et augmentation du taux réel fixe facturé au Fonds
Date de la division des parts du Fonds	10 octobre 2023
Date de l'augmentation du Taux réel fixe facturé au Fonds	10 octobre 2023

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus »).

Paris, 10 septembre 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du fonds commun de placement « Amundi ETF Leveraged MSCI USA Daily UCITS ETF » (le « Fonds »), dont la société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « Amundi » ou la « Société de gestion »).

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité et de la lisibilité de sa gamme de produits et afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, Amundi a décidé de procéder à la division des parts du Fonds et d'augmenter le Taux réel fixe facturé au Fonds (les « Opérations »).

1. Division des parts du Fonds

Une division de parts consiste en la division de la valeur liquidative (« VL ») de chacune des parts en circulation et en l'augmentation consécutive du nombre de parts détenues par chaque investisseur.

Ainsi il a été décidé de diviser par 300 la VL des parts du Fonds et simultanément de multiplier par 300 le nombre de parts détenues par chaque investisseur.

Exemple : un investisseur détenant une (1) part du Fonds avant la division des parts du Fonds, détiendra trois-cent (300) parts du Fonds après la division des parts du Fonds avec une VL divisée par trois-cent (300) par rapport à la VL avant la division des parts du Fonds.

La division de parts n'aura aucun impact sur la valeur totale de votre investissement.

2. Augmentation du Taux réel fixe facturé au Fonds

Avant la Date d'Effectivité, le Taux réel fixe facturé au Fonds s'élevait à 0,35% TTC de l'actif net du Fonds.

A partir de la Date d'Effectivité, le Taux réel fixe facturé au Fonds s'élèveront à 0,50% TTC de l'actif net du Fonds.

La hausse de ces frais est rendue nécessaire pour refléter au mieux les coûts liés à la gestion du fonds et l'augmentation des frais de cotation du Fonds consécutifs à la division de parts qui va rendre le produit plus accessible à l'ensemble de la clientèle européenne.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

L'opération sur la division des parts du Fonds entrera en vigueur le 10 octobre 2023 (la « Date d'Effectivité de la Division »).

En effet, cette opération sur la division des parts du Fonds sera effectuée sur la VL du 10 octobre 2023.

Afin de mener à bien cette opération sur la division des parts du Fonds, les souscriptions et les rachats du Fonds seront interrompus à compter du 5 octobre 2023 après 17h (voir le détail dans le calendrier ci-dessous).

Les parts du Fonds pourront toujours être achetées et vendues sur les bourses sur lesquelles le Fonds est coté.

Suspension des souscriptions / rachats sur le marché primaire	Reprise des souscriptions/ rachats sur le marché primaire	Date effective de l'opération
5 octobre 2023 après 17h	10 octobre 2023 après 17h	10 octobre 2023

L'opération sur l'augmentation du Taux réel facturé au Fonds entrera en vigueur le 10 octobre 2023 (la « Date d'Effectivité »).

A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché primaire :

Les intervenants sur le marché primaire (souscription/rachat en direct auprès de la Société de gestion) ont la possibilité de se faire rembourser leurs actions auprès du dépositaire, dans les conditions de montant minimum de rachat décrites dans le prospectus, sans commission de rachat pendant une période d'un mois à compter de la date d'envoi de cette lettre.

A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché secondaire :

Le Compartiment est un ETF. Les actions du Compartiment acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Compartiment. En conséquence, les investisseurs intervenant sur le marché boursier peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations qui ne relèvent pas de la Société de gestion du Compartiment. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'une fourchette de cotation « *bid-ask*¹ ». La Société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués, ainsi qu'aux fourchettes de cotation « *bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non

¹ Fourchette de cotation « *bid-ask* » désigne la différence entre les cours acheteurs et vendeurs, pratiqués en bourse lors de la cotation et négociation des actions ou des ETF.

- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Non significatif



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Vous pouvez vous reporter à la Section « INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL » du Prospectus.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement

	Avant	Après	
Frais facturés à l'OPCVM			
Taux réel Fixe	0,35% TTC de l'Actif net	0,50% TTC de l'Actif net	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus et le Document d'Informations Clés du Compartiment (DIC) seront modifiés en conséquence à la date du 10 octobre 2023.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés du Fonds disponibles sur le site www.amundiETF.fr. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse www.amundi.fr, rubrique « Contactez-nous ».

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas,
Responsable de la ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta